



Département des Pyrénées-Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARR_25_41_DGS

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2223-5,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent certaines tombes en terrain commun dans le cimetière de Notre Dame 1 est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

Considérant en conséquence qu'il y a lieu de reprendre ces terrains affectés aux sépultures en service ordinaire, étant précisé que les dernières inhumations dans ces emplacements remontent à plus de cinq ans,

ARRÊTE

Article 1er : Les tombes en terrain commun figurant sur le plan ci-annexé situées dans le cimetière de Notre Dame 1 compte tenu de leur état d'abandon, seront reprises par la Commune à partir du 2 décembre 2025.

Article 2 : S'ils n'ont pas été repris par les familles, les objets funéraires existant sur ces emplacements seront enlevés pour être mis en dépôt dans la partie du cimetière réservée à cet effet. Ils seront rendus aux personnes qui les réclameront à la mairie dans un délai de trois mois à compter du 2 décembre 2025 en justifiant de leurs droits et contre remboursement des frais d'enlèvement et de garde.

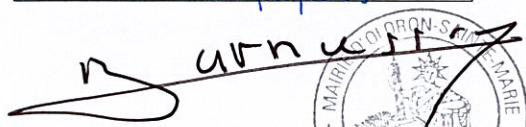
Article 3 : Si les familles intéressées n'ont pas fait procéder avant le 2 décembre 2025 dans les conditions réglementaires à l'exhumation des restes renfermés dans les terrains repris, ils seront, en tant que de besoin, recueillis et ré-inhumés dans l'ossuaire communal.

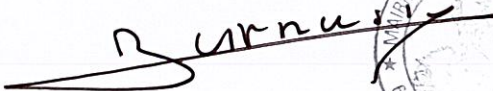
Article 4 : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise et sera affiché sur chacune des tombes et aux portes du cimetière de Notre Dame 1, sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'OLORON-SAINTE-MARIE.

Fait à Oloron Sainte-Marie, le 2 octobre 2025

Le Maire

AFFICHÉ LE 03/10/2025



Bernard UTHURRY

Cimetière Notre Dame I Terrain Commun 1										
20 défunts identifiés / 9 défunts non identifiés										
Total : 29										
	1	2	3	4	5	PASSAGE				
E	Bébé			Bébé						
D						Antoinette ALASTUEY 1910-1996	X	Antoinette BESCOS 1877-1964	Laurent OLIVAN 1904-1978	
C						Apollonie ARCAUTE née LABAN 1885-1967		Jean POURTEAU	Jean PEDEBORDE 1862-1939	
B	Jean Marie DUCLERCQ 1944-1977	X	- Eulalie HERNANDEZ 1887-1939 - Ana IGEA HERNANDEZ 1885-1969	Maria PASCOUAT née DUFAU 1911-1967	X	Pablo BAYO GARMILLA 1965 (48 ans)			- José CASTILLO - Yvette LAPOUBLE	Didier JUAN 1964 (2 mois)
A	X		- Michel LAPERNE 1874-1961 - Jean-Baptiste LAPERNE 1903-1974	André HAUTEFEUILLE 1917-1967		- Alphonse ORTEGA 1906-1968 - Maria LARDIES 1903-1999	X	X	X	

Reprise de concessions Terrain Commun Notre Dame 1 effectuée le 09 janvier 2025. Réinhumation dans l'ossuaire de Notre Dame 1 B/4-5-6 le 09 janvier 2025

Projet de reprise de concessions Terrain Commun (5 tombes ND1 + 2 tombes Ste Croix : 3000 €). Visite le 24 septembre 2025 avec R. LASSALLE, Marie, Nadine et Ketty. En attente du devis pour les 9 autres concessions.